

Envoyé en préfecture le 25/06/2018

Reçu en préfecture le 25/06/2018

Affiché le

ID : 056-245614383-20180618-2018_06_03-DE

**Délibération du Conseil De Communauté
Séance du 18 juin 2018**

L'an deux mille dix huit, le lundi 18 juin à 20 h 00, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis au siège de Questembert Communauté, sur la convocation qui leur a été adressée par la Présidente le 08 juin 2018, conformément aux articles L. 5211-1 et L. 5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales. La séance a été ouverte sous la présidence de Madame Marie-Claude COSTA RIBEIRO GOMES.

Nombre de conseillers titulaires en exercice : 36

Nombre de conseillers titulaires présents : 31

Nombre de votants : 33

Procurations : 02

Date de convocation : 08 juin 2018

Etaient présents :

Mme Marcelle LE PENRU, M. Michel GRIGNON, M. Patrice LAUNAY, M. Bernard CHAUVIN, Mme Claire MAHE, M. Pascal HERVIEUX, M. André SERAZIN, M. Cyrille KERRAND, M. Patrice LE PENHUIZIC, Mme Marie-Annick BURBAN, M. Gilbert PERRION, M. Serge LUBERT, Mme Monique DANION, M. Pascal GUIBLIN, M. Raymond HOUEIX, M. Joël TRIBALLIER, M. Jean-Claude RAKOZY, Mme Marie-France BESSE, Mme Marie-Claude COSTA RIBEIRO GOMES, Mme Monique MORICE, M. René DANILET, M. Jean-Pierre GALUDEC, M. Pascal HEUDE, Mme Marie-Christine DANILLO, M. Philippe MOULINAS, Mme Marie-Thérèse KERDUDO, M. Georges BOEFFARD, M. Paul PABOEUF, M. Stéphane COMBEAU, Mme Marie-Odile COLINEAUX, M. Henri GUEMENE.

Absents : M. Régis LE PENRU, Mme Marie-Annick MARTIN, M. Jean-François HUMEAU

Procurations :

Mme Anne BEGO à M. René DANILET

Mme Sylvie GAIN à M. Gilbert PERRION

Secrétaire de séance : Mme Marie-Odile COLINEAUX

2018 06 n° 03 - Administration – Détermination de l'intérêt communautaire d'une des compétences communautaires - compétence optionnelle « action sociale » - Modificatif de la délibération n°2016-12-07 du 12 décembre 2016

Considérant les dispositions de la Loi NOTRe, stipulant que l'intérêt communautaire n'a plus à figurer dans les statuts mais dans une délibération communautaire, prise dans les deux ans à compter du transfert de la compétence (CGCT, art. 5214-16) à la majorité des 2/3 des membres présents.

Vu la délibération communautaire en date du 12 décembre 2016 définissant l'intérêt communautaire,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la modification des rythmes scolaires impactant la plupart des écoles primaires et maternelles du territoire (suppression des Temps d'Activités Périscolaires ayant pour conséquence la suppression du temps scolaire du mercredi matin)

Il est proposé d'apporter la modification suivante à la définition de l'intérêt communautaire de la compétence optionnelle action sociale d'intérêt communautaire :

Relèvent de l'intérêt communautaire les composantes suivantes de la *politique communautaire enfance jeunesse*

- Relais Assistantes Maternelles (RAM) investissement et fonctionnement ;

- Lieu Accueil Enfants Parents (LAEP) investissement et fonctionnement ;

- Coordination et développement des actions enfance -jeunesse (ACM, animation jeunes et enfants) et réalisation d'événementiels ;

Envoyé en préfecture le 25/06/2018

Reçu en préfecture le 25/06/2018

Affiché le

ID : 056-245614383-20180618-2018_06_03-DE

- Animations et gestions des ACM extra scolaires 2-11 ans, des ACM 11- 17 ans et ACM 2-11 ans du mercredi, situés sur le territoire communautaire ;
- Participation aux ACM associatifs des 2-11 ans et 11-17 ans du centre Social Eveil (dont le siège social est à Caden) ;
- Accompagnement de projets éducatifs pour les 14-25 ans

Sur avis favorable du Bureau réuni le 07 juin 2017,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité cette modification de l'intérêt communautaire pour la compétence optionnelle action sociale d'intérêt communautaire « animations et gestions des ACM extra scolaires 2-11 ans, des ACM 11- 17 ans et ACM 2-11 ans du mercredi, situés sur le territoire communautaire. Cette modification entrera en vigueur à compter du 03 septembre 2018.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme
A Questembert, le 25 juin 2018
La Présidente,
Marie-Claude COSTA RIBEIRO GOMES

